chements obscènes. C'était à un endroit où se passaient assez fréquemment des faits immoraux de la même nature. M. de Germiny, terrifié, voulut résister aux agents et frappa l'un d'eux. Conduit ensuite chez le commissaire de police du quartier, il déclara que le fait qu'on lui reprochait était imaginaire, et qu'une curiosité malsaine l'avait seule conduit dans cet endroit retiré des Champs-Elysées. « Je voulais, disait-il, m'assurer par moi-même de faits honteux dont j'ai souvent entendu parler. »

Informé le premier de cette déplorable aventure, le journal le *Gaulois* s'empressa de la publier. On juge du scandale que cette nouvelle produisit. Naturellement, les passions politiques s'en mêlèrent. Quelques mois auparavant, une fausse accusation lancée par les ennemis personnels d'un membre de l'Assemblée nationale, l'honorable M. Rouvier, amenait celui-ci devant le tribunal correctionnel de la Seine. Les journaux cléricaux ne manquèrent pas de dauber sans pitié sur l'inculpé, dont l'innocence fut reconnue. Les journaux républicains s'empressèrent à leur tour d'user d'une arme que leur fournissait le parti opposé. C'était, il faut l'avouer, de bonne guerre. A l'audience du 24 décembre, dans laquelle eurent lieu les débats, le ministère public dit dans son réquisitoire, en faisant allusion à l'affaire Rouvier : « Le chef de notre parquet s'est vu, en quelques mois, dans la douloureuse nécessité de citer à votre barre des hommes qui s'étaient fait un nom par leurs travaux et leurs talents... Aujourd'hui, c'est jusque dans le palais qu'il a dû frapper. Mais, hélas! comment reculer, messieurs? Vous êtes aussi résolus que nous à suivre le chemin qu'exigent le droit et la morale, sans acception de personne. Il vous faudra donc bien accueillir les témoignages que vous a fournis une autorité consciencieuse chargée d'une mission répugnante, mais nécessaire, armée d'une expérience triste, mais complète... » Le ministère public, après un court exposé des faits, concluait ainsi : « Et maintenant, messieurs, je n'ajouterai aucune réflexion. Je n'éprouve pas le besoin de justifier le ministère public dans les attaques qu'on a hasardées contre lui. L'instruction a subi toutes les phases ordinaires. Nous avons agi contre M. de Germiny comme notre devoir nous commandait d'agir, et comme nous avons la douleur de le faire à cette heure, en vous demandant sa condamnation. »

La défense de M. de Germiny fut présentée par Me Allou. Me Allou tenta de faire considérer le procès-verbal des agents de police comme suspect de mensonge et essaya, en terminant, de prouver que les mœurs familiales de son client étaient tout à fait incompatibles avec le fait odieux qui lui était reproché. « Il n'y a d'ailleurs ici, ajouta-t-il, qu'un concours de malheureuses circonstances, voilà tout! Comment une condamnation interviendrait-elle? Vous n'en avez pas les éléments. Vous ne pouvez accueillir qu'avec la défiance la plus grande ces témoignages des agents. Je pourrais vous citer une affaire dans laquelle les agents déclaraient qu'ils avaient vu le prévenu entrer vingt-six fois dans les urinoirs de la gare du Nord. Quand le tribunal se fut transporté sur les lieux, il fut convaincu que les agents n'avaient rien pu voir. Rappelez-vous cela, messieurs, si vous avez quelque doute; quant à moi, je vous demande avec confiance le renvoi de M. de Germiny. »

Le tribunal, désirant éclairer davantage sa religion, jugea à propos de procéder à une visite des lieux et renvoya à huitaine le prononcé de son jugement. Ce supplément d'instruction démontra que les agents avaient parfaitement pu constater *de visu* les faits et gestes de M. de Germiny, qui fut condamné à deux mois de prison et 200 francs d'amende. Son complice Chouard fut condamné à quinze jours d'emprisonnement.

On oublie vite, en France, les actions d'éclat aussi bien que les scandales, et le procès Germiny, qui sollicita si vivement l'opinion publique, est aujourd'hui à peu près oublié. Mais le retentissement qu'il eut d'abord nous imposait le devoir de le rappeler ici. Nous l'avons fait en historien impartial.

GERMONIÈRE (Léon-Hippolyte RANGEARD DE LA), homme politique français, né à Vouvray (Indre-et-Loire) en 1807. Il étudia le droit à Paris, où il fut reçu licencié en 1829, puis il épousa la fille d'un riche filateur de coton, qui le prit pour associé. M. de La Germonière était membre du conseil municipal et du tribunal de commerce de Rouen lorsqu'il fut élu, en 1848, membre de l'Assemblée constituante dans la Seine-Inférieure. Il fit partie du comité du commerce, alla siéger parmi les monarchistes et donna son adhésion à la politique de réaction de Louis Bonaparte. Réélu à l'Assemblée législative (1849), il suivit la même ligne politique et associa son nom à toutes les mesures prises par la majorité pour étouffer la liberté et la démocratie. Toutefois, lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il protesta contre cet attentat et fut incarcéré au Mont-Valérien. Rendu à la liberté au bout de quelques jours, M. de La Germonière ne s'occupa plus de politique active tant que dura l'Empire. Aux élections du 8 février 1871, il fut élu dans la Manche député à l'Assemblée nationale, par 60,937 voix. Ne tenant aucun compte des leçons de l'histoire et des désastres causés par vingt ans de despotisme, M. de La Germonière alla siéger à droite, parmi les monarchistes qui se prononcèrent contre toutes les mesures libérales. Il fit partie de la commission des marchés, de la commission des Trente, devint membre du conseil supérieur du commerce, etc., et ne prit que très-rarement la parole à la Chambre. Il vota pour la paix, les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, le pouvoir constituant, la pétition des évêques, contre le retour de la Chambre à Paris, contre M. Thiers le 24 mai 1873, puis il approuva toutes les mesures de réaction à outrance adoptées par le gouvernement de combat pour étouffer la liberté et la République. Après l'avortement des tentatives de réaction monarchique, M. de La Germonière vota pour le septennat, la loi contre les maires, le cabinet de Broglie (16 mai 1874), contre les propositions Périer et Maleville, pour la constitution du 25 février 1875, pour la loi cléricale sur l'enseignement supérieur, contre le scrutin de liste, et il appuya jusqu'à la fin la détestable politique de M. Buffet. Après la dissolution de la Chambre, il posa sa candidature à la Chambre des députés, le 20 février 1876, à Cherbourg; mais il échoua au scrutin de ballottage du 5 mars contre M. René de Tocqueville, et il rentra alors dans la vie privée.

GERNOTTE s. f. (jèr-no-te). Bot. Nom vulgaire de la plante appelée aussi TERRE-NOIX.

GERNSHEIM (Frédéric), compositeur et pianiste allemand, né à Worms en 1839. Sa mère, amateur très-distingué, lui donna les premières leçons de piano. Il eut ensuite les meilleurs professeurs qu'on put trouver pour développer les heureuses dispositions dont il avait fait preuve. Il acheva enfin son éducation musicale au Conservatoire de Leipzig et vint résider six ans à Paris, puis quatre ans à Sarrebruck, alla s'établir à Cologne, où il devint professeur de piano au Conservatoire, et se fixa enfin à Rotterdam, où il dirigea la musique de la Société pour l'encouragement de l'art musical (1874). M. Gernsheim a publié un grand nombre de morceaux pour le piano et les instruments à cordes, notamment : un concerto, une ouverture, une symphonie, deux quatuors, un recueil intitulé : *Nuits d'été dans le Nord*, etc.

GÉROCOMIE s. f. (jé-ro-ko-mî — du gr. *gerôn*, vieillard ; *komein*, soigner). V. GÉRONTOCOMIE, dans ce *Supplément*.

GÉROCOMIQUE adj. (jé-ro-ko-mi-ke). V. GÉRONTOCOMIQUE, dans ce *Supplément*.

* **GÉROME** (Jean-Léon), peintre français. — Depuis 1869, ce remarquable artiste n'a exposé qu'à deux Salons. Il a envoyé à celui de 1874 trois tableaux de petite dimension : *Une collaboration*, le *Roi Tibicen* et l'*Eminence grise*, exécutés avec un fini précieux et qui lui valurent la grande médaille d'honneur, récompense regardée comme excessive par les critiques les plus autorisés. Au Salon de 1876, on a vu de lui *Santon à la porte d'une mosquée* et des *Femmes au bain*, toiles dans lesquelles on retrouve à un égal degré ses qualités de finesse et ses défauts. M. Gérome a été membre du jury international pour les Expositions universelles de 1867 et de 1873 à Vienne. En 1876, il a été nommé membre du conseil supérieur des beaux-arts et, en janvier 1877, membre de la commission d'admission pour les objets concernant l'art ancien à l'Exposition universelle de 1878.

Gérome (PORTRAIT DE M.), buste en bronze, par Carpeaux (Salon de 1872). La physionomie énergique et résolue, la tête en quelque sorte orientale du peintre a été rendue par le sculpteur avec une vigueur peu commune. Les cheveux en coup de vent, la moustache rude, les traits creusés, l'œil profond, ce buste est surprenant de réalité; il respire, il pense, il vit. Le cou, qu'on dirait arraché du corps, à cause des déchirures voulues du bronze, a la courbe superbe d'un antique. « Ce bronze, habilement martelé et plus habilement teinté, a dit M. Marius Chaumelin, ressemble à une de ces têtes de beys égyptiens que M. Gérome lui-même nous a montrées accrochées, comme des têtes d'oiseaux de proie, à la porte de la mosquée El-Assaneyn, au Caire. » Les critiques ont été unanimes à reconnaître que ce buste est un morceau de maître. Toutefois, M. Paul de Saint-Victor lui a reproché une certaine « outrance » dans l'expression : « L'artiste, dit-il, a suraiguisé la physionomie acérée de M. Gérome; c'est comme un coup de sabre qu'il la fait entrer dans les yeux; mais elle y reste et s'y implante. La vie circule sous ces traits pensifs, le regard darde deux éclairs d'intelligence et de volonté. Cette tête se coule dans la mémoire comme elle est coulée dans le bronze. »

GERONA ou **GERONE**, ville et province d'Espagne. V. GIRONE, au tome VIII du *Grand Dictionnaire*.

GÉRONTERIE s. f. (gé-ron-te-rî — rad. *géronte*). Caractère de géronte, de vieillard facile à tromper.

GÉRONTHRÉES s. f. pl. (jé-ron-tré). Antiq. gr. Fêtes que célébraient chaque année les habitants de la ville de Geronthræ en l'honneur de Mars, qui avait chez eux un temple célèbre, dont l'entrée était interdite aux femmes pendant la solennité.

GÉRONTOCOMIE s. f. (jé-ron-to-ko-mî — du gr. *gerôn*, *gerontos*, vieillard; *komein*, soigner). Hygiène spéciale des vieillards. ‖ On dit moins bien GÉROCOMIE.

GÉRONTOCOMIQUE adj. (jé-ron-to-ko-mi-ke — rad. *gérontocomie*). Qui a rapport à la gérontocomie : *Préceptes*, *aphorismes* GÉRONTOCOMIQUES. ‖ On dit moins bien GÉROCOMIQUE.

* **GERS** (DÉPARTEMENT DU). D'après le recensement de 1876, le département du Gers a une population de 283,546 hab. Aux termes de la loi constitutionnelle, il nomme 2 sénateurs et 5 députés. Dans la nouvelle organisation militaire, il appartient à la 17e région et concourt à former le 17e corps d'armée. Mirande est une subdivision de région, et Auch est la résidence du général commandant la 68e brigade d'infanterie appartenant à la 34e division, dont le quartier général est à Toulouse. Auch possède des magasins militaires de vivres.

GERSDORFFITE s. f. (jèr-sdor-fi-te). Minér. Arséniosulfure de nickel, contenant du cobalt et du fer.

GERSÉMI ou **GERSÉNIE**, fille de Fréya et d'Odour, dans la mythologie scandinave.

* **GERSTAECKER** (Frédéric), voyageur et romancier allemand. — Il est mort à Brunswick en 1872. Les derniers ouvrages de lui qui ont été traduits en français sont : les *Brigands des prairies* (1874, in-12); le *Peau-Rouge* (1874, in-12); les *Pionniers du Far-West* (1875, in-12); la *Maison mystérieuse* (1875, in-12). Ces traductions sont de M. H. Révoil.

GERSTER (Etelka), cantatrice italienne, née à Kaschau (Hongrie) en 1857. Elle entra au Conservatoire de Vienne, où elle obtint le premier prix de chant. Engagée immédiatement par M. Gardini, alors directeur du théâtre de la Fenice, à Venise, elle débuta sur cette scène par le rôle de Gilda dans *Rigoletto*. Elle y eut un si grand succès qu'elle chanta vingt-deux fois de suite l'opéra de Verdi. Sa seconde tentative dans Ophelia d'*Hamlet* ne fut pas moins heureuse. Venue à Paris l'hiver suivant, en 1876, elle se fit entendre dans la salle des concerts du Conservatoire. Attendue au théâtre royal italien de Madrid pour y chanter *Rigoletto*, elle demanda avant la fin des répétitions la résiliation de son contrat. Elle partit pour Berlin, où elle interpréta avec le plus vif succès, au théâtre impérial, *Hamlet* et *Mignon*. Au mois de novembre, elle parut au Grand-Théâtre de Marseille. Elle offrit cette singularité de chanter en italien le rôle de *Lucia*, tandis que les autres artistes lui donnaient la réplique en français. L'air du premier acte et la scène de la folie lui valurent des acclamations sans fin. L'ovation continua dans Marguerite de *Faust* et dans *Rigoletto*. On la vit bientôt débuter au théâtre Carlo-Felice de Gênes, dans les *Huguenots*. Elle chanta ensuite d'une façon très-brillante, au Théâtre-National de Pesth, puis se rendit à Londres, où elle se fit applaudir au théâtre de Sa Majesté. Elle aborda tour à tour les rôles de Marguerite des *Huguenots*, Amina de la *Sonnanbula*, Lucia de *Lucie de Lammermoor*, Elvira de *I Puritani*, Violetta de la *Traviata*, Gilda de *Rigoletto* et, à son bénéfice, Astrifiammente de *Il Planto magico*, de Mozart. Elle a été engagée pour la saison 1877-1878 au Théâtre-Italien de Saint-Pétersbourg. — Sa sœur aînée, Mme GERSTER-RAUSER, possède une très-belle voix de Falcon. Elle s'est fait remarquer sur les principales scènes de l'Italie et de l'Espagne. Elle a chanté surtout avec succès *Il Trovatore* et l'*Aïda*, de Verdi.

GERVAIS (SAINT-), bourg de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 45 kilom. de Béziers; pop. aggl., 1,215 hab. — pop. tot., 2,053 hab.

* **GERVAIS (SAINT-)**, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. de Riom; pop. aggl., 902 hab. — pop. tot., 2,508 hab.

* **GERVAIS-LE-VILLAGE** ou **GERVAIS-LES-BAINS (SAINT-)**, bourg de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. de Bonneville; pop. aggl., 196 hab. — pop. tot., 1,977 hab.

* **GERVAIS** (Paul), naturaliste français. — En 1868, il a quitté la Faculté des sciences de Paris pour devenir professeur d'anatomie comparée au Muséum. Cette même année, il a été nommé officier de la Légion d'honneur. Correspondant de l'Institut en 1861, associé de l'Académie de Belgique en 1862, M. Gervais a succédé à M. Coste, en janvier 1874, comme membre de l'Académie des sciences. Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *Atlas de zoologie* ou *Collection de 100 planches* (1844, in-8°); *De la comparaison des membres chez les animaux vertébrés* (1853, in-4°); *Recherches sur l'ancienneté de l'homme et la période quaternaire* (1867, in-4°); *Eléments de zoologie* (1868-1869, 1 vol. in-12; 2e édit., avec 567 fig., 1871, in-8°); *Notions élémentaires d'histoire naturelle* (1869-1872, 2 vol. in-12), avec Raulin et Marchand; *Reptiles vivants et fossiles* (1869, in-8°); *Ostéographie des cétacés*, avec Van Beneden; *Zoologie et paléontologie générale* (1867-1875, in-4°, avec 50 pl.); *Mémoire sur plusieurs espèces fossiles propres à l'Amérique méridionale* (1873, in-4°); *Cours élémentaire d'histoire naturelle* (1874-1875, 3 parties in-12), etc.

* **GÉRY (SAINT-)**, bourg de France (Lot), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-E. de Cahors, sur la rive droite du Lot; pop. aggl., 224 hab. — pop. tot., 803 hab.

* **GERZAT**, bourg de France (Puy-du-Dôme), cant., arrond. et à 8 kilom. N.-E. de Clermont-Ferrand; pop. aggl., 2,336 hab. — pop. tot., 2,444 hab.

* **GÉSINE** s. f. — Salle destinée aux femmes en couche, dans certains hôpitaux.

* **GESPUNSART**, bourg de France (Ardennes), cant. de Charleville, arrond. et à 13 kilom. N.-E. de Mézières; pop. aggl., 2,050 hab. — pop. tot., 2,236 hab.

* **GESSLER** (Hermann), avoué impérial...

— **Allus. hist. Chapeau de Gessler.** V. CHAPEAU, au tome III du *Grand Dictionnaire*, page 951.

* **GESTÉ**, bourg de France (Maine-et-Loire), cant. de Beaupréau, arrond. et à 25 kilom. N.-O. de Cholet; pop. aggl., 1,399 hab. — pop. tot., 2,812 hab.

GESTICULAIRE adj. (gè-sti-ku-lè-re — rad. *geste*). Qui a rapport aux gestes, qui se fait par gestes : *Il existe une éloquence* GESTICULAIRE.

GESTIONNAIRE adj. (jè-sti-o-nè-re — rad. *gestion*). Qui a rapport à une gestion...

— s. m. Celui qui est chargé d'une gestion, gérant.

Gesu (ÉGLISE DU) ou **des Jésuites**, l'une des églises de Rome. V. ROME, au tome XIII du *Grand Dictionnaire*, page 1341.

* **GÉTIGNÉ**, bourg de France (Loire-Inférieure), cant. de Clisson, arrond. et à 30 kilom. de Nantes, sur la rive droite de la Sèvre-Nantaise; pop. aggl., 435 hab. — pop. tot., 2,244 hab.

GEUCHE s. m. (jeu-che). Vitic. Nom d'un cépage blanc et d'un cépage noir du Jura.

* **GEVAERT** (François-Auguste), compositeur belge. — Il a succédé à Fétis comme directeur du Conservatoire de Bruxelles (1871) et il a été nommé, en 1873, membre correspondant de l'Académie des beaux-arts de Paris. On lui doit un ouvrage d'érudition très-remarquable, intitulé : *Histoire et théorie de la musique de l'antiquité* (1875, in-8°), dont le premier volume a seul été publié jusqu'ici. Il a publié, en outre : les *Gloires de l'Italie, chefs-d'œuvre de la musique vocale italienne au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle* (Paris, 1868, in-fol.), intéressante collection, avec introduction et notice, qu'il n'a pas continuée; *Chansons du* XVe *siècle, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale* (1875, in-8°), avec G. Paris; *Discours prononcé dans la séance publique de la classe des beaux-arts* (1876, in-4°). Enfin il a collaboré à la *Revue et gazette musicale*, à la *Revue des lettres et des arts*, etc.

GÉVAR, père de Nanna et beau-père de Balder, le plus beau des Ases, dans la mythologie scandinave.

* **GÉVELOT** (Jules), manufacturier et homme politique. — A l'Assemblée nationale, où il avait été élu député par 56,536 électeurs de l'Orne, il alla siéger dans les rangs du centre gauche parmi les hommes politiques qui comprirent la nécessité de fonder la République. M. Gévelot vota pour les préliminaires de paix, contre le pouvoir constituant et la pétition des évêques, pour la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris, la proposition Feray, contre le maintien des traités de commerce, pour M. Thiers le 24 mai 1873. Après l'avénement du gouvernement de combat, M. Gévelot se rangea dans l'opposition et se prononça contre la circulaire Pascal, la loi Ernoul, l'érection de l'église du Sacré-Cœur, protesta contre les tentatives de restauration monarchique, puis il vota contre le septennat, la loi sur les maires, le cabinet de Broglie, pour les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il fut porté candidat par les républicains de l'Orne et il échoua au troisième tour de scrutin, avec 258 voix contre 279. Aux élections du 20 février suivant pour la Chambre des députés, il posa sa candidature dans la 2e circonscription de Domfront. Elu à une énorme majorité, par 18,287 voix, contre le candidat légitimiste, M. de Banville, M. Gévelot alla siéger à gauche et il s'associa à tous les actes de la majorité républicaine qui s'attacha à affermir nos institutions par sa modération et sa sagesse. Lorsque le maréchal de Mac-Mahon revint tout à coup aux errements du gouvernement de combat, en appelant au pouvoir des hommes connus par leur haine pour la République, M. Gévelot s'associa à la protestation des gauches contre une politique néfaste (18 mai 1877); puis, le 19 juin, il fit partie des 363 députés qui votèrent un ordre du jour de défiance contre le cabinet de Broglie-Fourtou. Après la dissolution de la Chambre des députés, il se représenta devant les électeurs de Domfront. Aucun candidat officiel n'osa entrer en lutte contre lui, même avec la pression inouïe exercée alors par le gouvernement contre tout candidat républicain, et il fut réélu député le 14 octobre 1877, avec 11,855 voix. A la nouvelle Chambre, M. Gévelot a voté pour la nomination d'une commission d'enquête chargée de constater les abus de pouvoir commis pendant la période électorale (15 novembre), contre le ministère de Rochebouët (24 novembre), etc.

GÉVEZÉ, bourg de France (Ille-et-Vilaine), cant., arrond. et à 16 kilom. de Rennes; pop. aggl., 316 hab. — pop. tot., 2,012 hab.

* **GEVREY-CHAMBERTIN**, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. de Dijon; pop. aggl., 1,657 hab. — pop. tot., 1,768 hab.

* **GEX**, ville de France (Ain), ch.-l. d arrond., à 83 kilom. N.-E. de Bourg, sur le Journand; pop. aggl., 1,291 hab. — pop. tot., 2,719 hab. L'arrond. comprend 3 cantons, 31 comm., 21,107 hab.

* **GEX** (PAYS DE). — *Régime douanier du pays de Gex*. Le traité de paix du 20 novembre 1815 contient la disposition suivante : « Pour établir une communication directe entre le canton de Genève et la Suisse, la partie du pays de Gex bornée à l'est par le lac Leman, au midi par le territoire du canton de Genève, au nord par celui du canton de Vaud, à l'ouest par le cours de la Versoix et par une ligne qui renferme les communes de Collés-Bossy et de Meyrin, en laissant la commune de Ferney à la France, sera cédée à la Confédération helvétique, pour être réunie au canton de Genève. La ligne des douanes françaises sera placée à l'ouest du Jura, de manière que tout le pays de Gex se trouve hors de cette ligne. » En exécution de cette clause imposée à la France par « nos bons amis » les alliés, la ligne des douanes, entre le canton de Genève et le département de l'Ain, est placée à l'ouest du Jura; la partie du pays de Gex restée française forme ainsi une zone neutralisée au point de vue douanier et où peuvent dès lors entrer en franchise de droits les produits étrangers de toute espèce. Il ne faut pas confondre, d'ailleurs, ainsi que l'a fait par erreur l'arrêté ministériel du 16 mai 1863, le pays de Gex avec l'arrondissement de Gex : celui-ci s'étend à l'ouest jusqu'au torrent de la Valserine, tandis que le pays de Gex s'arrête au sommet ouest du Jura, en deçà du fort de l'Ecluse; ce fort et la vallée entière de la Valserine ne font pas partie du territoire désigné par le traité de 1815.

Le régime privilégié concédé au pays de Gex comporte l'exemption absolue de tout droit de douane sur les produits importés de l'étranger, mais non l'exonération des taxes de consommation et de fabrication intérieures qui sont applicables dans toute l'étendue du territoire français et à la perception desquelles la douane concourt. Ainsi, l'impôt du sel et les taxes de fabrication sur le papier, sur les allumettes, etc., sont perçus dans le pays de Gex au même taux et aux mêmes conditions que dans les autres parties de la France. Le tabac et la poudre y sont soumis au monopole de l'Etat. Les boissons sont seules affranchies de l'impôt de consommation. Celles qu'on expédie de l'intérieur à destination du pays de Gex doivent être représentées à l'un des bureaux de douane établis sur la limite de ce pays; la douane revêt l'acquit-à-caution de la régie d'un visa de sortie et le remet ensuite au conducteur; à défaut de ce visa, l'administration des contributions indirectes exige le payement du droit de consommation sur les boissons.

Le pays de Gex étant ouvert à l'importation des marchandises étrangères et ayant d'ailleurs un intérêt évident à pouvoir écouler librement en France ses propres produits, des mesures ont dû être prises afin de prévenir des substitutions, tout en donnant satisfaction complète à cet intérêt légitime. Chaque année, le ministre des finances et le ministre du commerce déterminent, par un arrêté, les quantités des produits naturels ou manufacturés du pays de Gex qui peuvent être admises en exemption des droits de douane, dans la consommation française. Les objets provenant de fabriques établies ou possédées dans la zone par des étrangers n'ont pas droit à être compris dans ces crédits. Les propriétaires des établissements ruraux ou industriels qui veulent importer leurs produits en franchise sont soumis à la surveillance d'un service de douane; ils doivent, chaque année, faire à ce service une déclaration préalable et ont à tenir, jour par jour, quand il s'agit d'objets manufacturés, le compte de leur fabrication. Ce compte est représenté à la douane qui peut procéder à toute heure, et sur simple réquisition, soit dans les pâturages et étables, soit dans les magasins ou ateliers, à tous recensements et à toutes vérifications qu'elle juge nécessaires. Afin de prévenir les substitutions des marchandises étrangères, certains produits sont assujettis à des formalités spéciales, à défaut desquelles ils ne peuvent être importés en franchise : ainsi les peaux tannées et les cuirs doivent être revêtus d'une estampille au moment de leur fabrication; les fromages devaient également, d'après le règlement primitif, être marqués dans les chalets par la douane, mais cette formalité a été supprimée par décision ministérielle du 27 juillet 1866; la bijouterie, les montres, les carillons à musique, les vitrifications taillées, les pierres à bijoux ne peuvent être expédiés des ateliers qu'en boîtes scellées du cachet du vérificateur des douanes. Pour obtenir l'importation de leurs produits, les titulaires des crédits ont à remettre au vérificateur une déclaration visée par le maire; après reconnaissance de la marchandise, le vérificateur délivre une expédition qui doit être représentée au bureau appelé à constater l'entrée. Toutefois, on admet en franchise, sur la simple présentation d'un certificat d'origine délivré par le maire de la commune, les fromages de pâte molle, les chevaux, mulets et bêtes à cornes, les fournitures d'horlogerie dites pignons.

Pour que les fabriques du pays de Gex puissent être autorisées à importer leurs produits en franchise, il est nécessaire que les métaux et autres matières qui y sont employés soient d'origine française, ou, s'ils sont d'origine étrangère, qu'ils aient été soumis en France au payement des droits d'entrée. Toutefois, la douane n'a pas à exiger de justifications d'origine pour le cuivre, le laiton et l'acier employés à la confection des mouvements de montre et autres fournitures d'horlogerie, pour la laine, le lin et les peaux employés dans les fabriques. Les machines et appareils de toute sorte, destinés à fonctionner dans les établissements industriels, doivent être exclusivement tirés de France.

* **GEYSER** s. m. — **Encycl.** L'*Année scientifique* de 1875 donne de curieux détails sur la région des *geysers* de l'Amérique du Nord. Cette région est située depuis 111° 30′ jusqu'à 113° 30′ environ de longitude ouest et entre 44° et 45° de latitude septentrionale. Longue de 65 milles et large de 55, c'est-à-dire renfermant environ 400 à 500 de nos lieues carrées, elle vient d'être, par décret, déclarée propriété nationale des Etats-Unis, reconnue inaliénable et ne pouvant appartenir en propre à aucun Etat comme à aucun particulier. L'aspect général est prodigieux; les accidents naturels les plus étonnants s'y sont donné rendez-vous : falaises, volcans, rochers à pic, aiguilles, cascades, sources et jets d'eau froide, tiède ou bouillante, tout s'y trouve. On croit, en voyant cet ensemble inouï, qui se modifie d'un jour à l'autre, assister littéralement aux premiers âges de la création. On cite surtout la prairie du Marché, où abondait il y a peu de temps le bétail, vaches, bœufs, moutons, à l'état presque sauvage, qui est devenue en quelques années un lac très-profond et très-poissonneux, puis aujourd'hui une terre sèche, un désert. En général, l'altitude de cette région la rend difficile à cultiver. Les plaines excèdent 2,000 mètres au-dessus de la mer. Un lac même est à 2,500 mètres, et la plupart des montagnes ont de 3,000 à 4,000 mètres. Bien que la latitude du pays soit peu élevée, elle représente dans le Nord américain un climat rude et froid; les orages y sont fréquents, et les courants d'air froid des montagnes Rocheuses et de la mer Glaciale qui sillonnent ces vastes solitudes y entretiennent, jusqu'aux abords des sources chaudes, une température bien peu supérieure à zéro.

Les premiers explorateurs n'ont pas été heureux : un de leurs compagnons s'est perdu, entièrement séparé de la troupe par une rafale. Après douze jours de tortures et de privations inouïes, il a été retrouvé presque inanimé. C'est dire que, sur tous les points de son domaine, la nature fait payer cher à l'homme les jouissances et le plaisir qu'un travail obstiné lui procure.

Dans quelques parties de cette région, les sources chaudes issues des montagnes en feu tombent de gradin en gradin, en perdant de leur chaleur, dans de vastes baignoires ou vasques naturelles, plus semblables à l'œuvre d'un peuple géant qu'à un produit spontané. Les indigènes y prennent des bains et y recueillent le soufre.

GHAZAN s. m. (ga-zan). Pathol. Nom donné à la diarrhée en Abyssinie.

GHAZNÉVIDES, dynastie tartare ou persane. V. GAZNÉVIDES, dans ce *Supplément*.

GHÉDIMIN, grand-duc de Lithuanie. En 1315, il succéda à Witen, qu'il avait fait assassiner, battit les chevaliers teutoniques et s'empara de la rive gauche du Dniéper, ainsi que de Kiev. Il fonda Wilna en 1320 et fut tué dans une bataille contre les chevaliers teutoniques.

GHÉLURE s. m. (ghé-lu-re). Prêtre de la religion lamaïque.

GHEZ s. m. (ghèz). Syn. de GHEEZ, langue parlée en Abyssinie

GHIBERTI (Lorenzo), sculpteur et architecte italien, né à Florence en 1378, mort vers 1455. Il exécuta deux portes en bronze du baptistère de Saint-Jean, et les églises de Florence possèdent de lui beaucoup de statues et plusieurs bas-reliefs. Comme architecte, il travailla avec Brunelleschi à la construction de la cathédrale et l'orna ensuite de beaux vitraux.

* **GHIKA** (famille), célèbre maison princière qui a donné de nombreux hospodars à la Moldavie et à la Valachie. — Des renseignements précis, qui ont été fournis par un membre de cette famille, nous permettent de rectifier aujourd'hui quelques inexactitudes qui se sont glissées dans notre article du tome VIII du *Grand Dictionnaire*. D'abord, il n'est pas certain que Georges Ier Ghika fût le fils d'un simple paysan. Ce ne fut point par la faveur de Mohamed Kœprilü qu'il obtint la couronne d'Etienne (Stephen Burduze); ce fut au contraire malgré Mohamed qu'il fut nommé hospodar de Moldavie. Lorsque le grand-vizir voulut l'obliger à imposer aux Valaques des charges trop lourdes, il aima mieux sacrifier sa haute position et jouer sa tête. Le vieux prince fut fait prisonnier et conduit, chargé de fers, à Constantinople, où il échappa avec peine au dernier supplice.

Pendant la première partie du règne de Grégoire Ier GHIKA, les Valaques jouirent d'une paix profonde, et plusieurs années de fertilité firent régner l'abondance. Il paraît certain que la mort du vieux Constantin Cantacuzène ne doit point lui être attribuée. Cantacuzène fut la victime des passions politiques du temps, et les boyards Leordano et Dimitrasco furent ses véritables bourreaux.

Grégoire II GHIKA défendit bravement contre les Autrichiens l'indépendance de la Moldavie, et il abolit le servage dans cette principauté. En Valachie, il essaya de lutter contre l'intolérance du clergé; il autorisa la construction d'un temple protestant à Bucharest et fonda l'hospice de Saint-Pantéléimon.

Pour ce qui concerne Grégoire III GHIKA, nous avons dit qu'il fut assassiné par Kapidshi-Pacha; nous aurions dû dire que l'envoyé spécial du sultan était un capidjibachi, ce qui veut dire portier chef du sérail.

Les descendants de Grégoire restèrent en Moldavie; mais ruinés par la confiscation de tout ce que possédait leur père, ils n'y jouèrent aucun rôle. Il n'en fut pas de même des descendants de sa sœur Catherine, mariée à un grand boyard venu de Constantinople. De ces descendants, qui ont pris le nom de leur mère, est né Grégoire-Alexandre Ier, le dernier prince de Moldavie.

Le grand bano Dimitri GHIKA, un des fils du grand drogman Alexandre, frère de Grégoire III, s'établit en Valachie, où il fut élevé à la plus haute dignité de la Principauté. Dans la période d'anarchie que traversa la Valachie à la fin du régime phanariote, devenu membre d'un triumvirat qui essaya de rétablir l'ordre, il avait tourné les yeux vers la France et conçu l'idée d'établir dans le pays une constitution pareille à celle de la République française. A la fin du régime phanariote, quand la Porte se décida à rétablir les princes indigènes, son fils Grégoire fut nommé prince de Valachie.

Grégoire IV GHIKA. Ce prince énergique et patriote, qu'on a surnommé *le Restaurateur* parce qu'il rétablit les affaires de la Principauté, eut pour principal ministre son frère Michel, dont l'influence fut également prépondérante sous le règne d'Alexandre X, frère de Grégoire. Plus lettré que Grégoire, plus appliqué aux affaires que son successeur Alexandre, il a le droit de n'être point passé sous silence dans une notice sur les Ghika. L'influence d'une administration plus éclairée ne tarda pas à se faire sentir. Le gouvernement donna une vive impulsion aux études par la fondation du collége de Saint-Sava.

Constamment zélé pour le bien du pays, il paya 5 millions de piastres dus par le trésor, usa d'une stricte économie et, en créant un corps de *pandours*, rendit l'existence aux anciennes gardes civiques. Il fit rentrer dans le domaine national les monastères usurpés par le clergé. Défenseur des droits de l'Etat contre le puissant monachisme roumain, il fut la providence des cultivateurs. « Grégoire, dit un écrivain démocrate, se montra résolûment protecteur du paysan et sut châtier avec sévérité les propriétaires oppresseurs. Six années s'écoulèrent, de 1822 à 1828, telles que le paysan n'en avait pas vu depuis bien longtemps, telles qu'il n'en a jamais retrouvé dans la suite. L'invasion russe ramena les calamités. »

Alexandre X GHIKA. Après l'occupation russe, Grégoire IV eut pour successeur son frère Alexandre. L'influence du grand bano Michel, ministre de l'intérieur, restant la même, les traditions de Grégoire IV ne furent pas oubliées. Ainsi les bohémiens (tsiganes) furent affranchis et quatre mille familles délivrées de l'esclavage. Ainsi la littérature nationale, encouragée par le gouvernement, continua de se développer. Les paysans continuèrent d'être protégés. De 1837 à 1842, on vit Alexandre Ghika lutter contre les boyards, et ce sont ces justes réclamations, il faut le dire, qui soulevèrent contre lui les oppositions de l'Assemblée. On doit savoir gré au prince d'avoir pris hardiment la défense des opprimés, d'autant mieux que ce fut une des causes de sa chute.

En outre, il montrait peu de docilité à entrer dans les vues de l'empereur Nicolas et de l'Assemblée, où les uns le trouvaient trop conservateur et les autres trop peu favorable à la politique russe. Enfin, il finit par s'appuyer sur la France, que le czar détestait. Nicolas obtint sa déposition de la Turquie. Il n'est pas exact qu'il ait travaillé pour l'union des Principautés, qui lui semblait avoir autant d'inconvénients que d'avantages.

Grégoire-Alexandre Ier GHIKA. Descendant par les femmes du martyr de la nationalité roumaine, le prince de Moldavie s'est inspiré de la politique patriotique de son ancêtre. Il a affranchi les bohémiens, lutté contre le monachisme et l'Autriche despotique, travaillé activement à l'union des Principautés. Mais son énergie n'était égale ni à son rare désintéressement ni à ses bonnes intentions. Nature mystique et complétement dominée par les impressions mélancoliques, il ne put supporter les calomnies de la presse stipendiée par l'Autriche (alors cléricale et absolutiste), et il se tua d'un coup de pistolet.

Un de ses fils a eu aussi une fin tragique. Il a été tué en duel par un Grec, et toute la presse française s'est occupée avec d'autant plus d'intérêt de ce drame, que deux fils du prince Grégoire se sont battus avec intrépidité dans les rangs de l'armée française. Le représentant de la Roumanie à Constantinople, le général Ghika, était aussi fils de Grégoire-Alexandre Ier.

Un des fils de Grégoire IV, Charles, est mort membre du Sénat roumain, qu'il avait présidé. Un autre, Grégoire, a été tué aux Champs-Elysées par des chevaux emportés (22 septembre 1858).

Leur frère Dimitri a été premier ministre et plusieurs fois président de la Chambre des députés.

GHIKA (Ion), homme d'Etat roumain, né à Bucharest en 1818. Il est neveu de Grégoire IV Ghika. M. Ghika se rendit à Paris pour y compléter ses études. Admis comme élève à l'Ecole des arts et manufactures en 1837, il obtint, trois ans plus tard, le diplôme d'ingénieur et retourna à Bucharest. Pendant son séjour en France, il était devenu un chaleureux adepte des idées libérales. De retour dans son pays, il se jeta dans l'opposition et joua un rôle actif dans la conspiration d'Ibraïla. Chargé d'enseigner les mathématiques et l'économie politique à l'université de Jassy (1843), il prit part, peu après, à la fondation d'une revue, intitulée le *Progrès* (1844), dont les idées portèrent ombrage au gouvernement et qui fut bientôt supprimée. En 1845, M. Ghika retourna dans sa ville natale. Trois ans plus tard, il coopéra activement à l'insurrection qui éclata dans la principauté, fut envoyé par le gouvernement provisoire, en qualité de chargé d'affaires, à Constantinople et se vit bientôt frappé de proscription. En 1854, M. Ion Ghika fut envoyé à Samos comme gouverneur général de l'île. Deux ans plus tard, il reçut le titre de muchir. De retour dans les Principautés danubiennes, il devint député, fit partie de l'opposition avancée et fut appelé, sous le prince Charles, à entrer comme ministre de la guerre dans le cabinet Calargi en 1866. En 1876, M. Ion Ghika reçut une mission politique en Angleterre, au sujet des complications que soulevait la question d'Orient. Devenu membre du Sénat, il en fut nommé, à cette époque, un des vice-présidents; mais il donna sa démission et rentra volontairement dans la vie privée (1876). Economiste distingué, il a publié, en français, quelques brochures sur des questions politiques intéressant les Principautés danubiennes, et en roumain divers ouvrages, dont un des derniers et des plus remarquables est intitulé : *Entretiens économiques*.

GHILDE s. f. (ghil-de). Sorte d'association dont les membres juraient de s'entr'aider et de se défendre mutuellement. Ces associations étaient nombreuses dans l'ancienne Germanie; elles donnèrent naissance aux communes du moyen âge, à des confréries pieuses et à des associations de nature diverse, telles que les jurandes. ‖ On écrit aussi GUILDE.

GHILIAKS, nom donné aux peuplades qui habitent une partie septentrionale de l'île Sakhalian. Les Ghiliaks se livrent à la chasse et à la pêche. Ils vivent sur le bord des rivières, sans s'éloigner de la côte, et leur principale agglomération est autour de la baie de Ni. Il y a chez eux des sorciers qu'ils appellent *chamans* et ils parlent une langue à part, qu'ils n'ont jamais cherché à écrire.

GHIRLANDAJO (Dominique CORRADI, dit), peintre italien. V. CORRADI, au tome V du *Grand Dictionnaire*.

GHISLANZONI (Antoine), littérateur italien, né à Lecco en 1824. M. Ghislanzoni se livra d'abord à la carrière musicale et fit même, comme baryton, une courte apparition sur un théâtre de Milan. Mais il renonça bientôt à cette carrière pour se lancer dans celle des lettres, où il aborda, non sans succès, presque tous les genres, depuis l'article de journal et le roman jusqu'à la littérature dramatique. Il finit, cependant, par s'attacher à une spécialité à laquelle son éducation musicale l'avait bien préparé, celle de librettiste. M. Ghislanzoni a produit plus de cinquante livrets d'opéra, que les directeurs de théâtre et les compositeurs se disputaient à l'envi. Quelques-uns de ces livrets ont participé à la grande fortune de l'œuvre musicale à laquelle ils ont servi de thème; nous citerons notamment l'*Aïda* de Verdi. En même temps, M. Ghislanzoni collaborait à la *Gazette musicale* de Milan. Parmi ses

autres œuvres, nous mentionnerons les *Artistes de théâtre*, roman biographique (Milan, 1858, 3 vol. in-8°), et les *Souvenirs artistiques*.

GHISONI, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. de Corte; 1,670 hab.

GHONGOR, un des dieux infernaux et le protecteur de la foi, dans la religion lamaïque. On le représente tantôt debout, tantôt sur un éléphant, le cou chargé d'un collier de têtes humaines. Lui-même porte quelquefois une tête d'éléphant.

GHYVELDE, bourg de France (Nord), canton de Hondschoote, arrond. et à 12 kilom. de Dunkerque; pop. aggl., 438 hab. — pop. tot., 2,366 hab.

GIABARI s. f. (ji-a-ba-ri). Membre d'une secte musulmane. ‖ On trouve aussi JABARI. Ce sont deux autres formes de GIABARIEN. V. ce mot, au tome VIII du *Grand Dictionnaire*.

GIACOMETTI (Paul), auteur dramatique italien, né à Novi-di-Genova, près de Gênes, en 1817. Fils d'un sénateur et petit-fils d'un jurisconsulte, Paul Giacometti fut destiné à la magistrature; mais ses études de droit furent subitement interrompues par une imprudence de sa mère qui, ayant prêté la plus grande partie de sa fortune à un chanoine, ne put recouvrer ses fonds et se vit ruinée. Le jeune Paul essaya alors de se créer des ressources dans la littérature dramatique, qui ne lui imposerait pas, pensait-il, une aussi longue préparation que la profession d'homme de loi. Toutefois, sa mère mourut avant qu'il eût pu réaliser les espérances sur lesquelles il fondait leur avenir commun. *Rosilda*, sa première œuvre dramatique, ne fut jamais représenté; *Louis Camoëns*, qui vint ensuite, commença sa fortune et fixa sa vocation. Ses pièces se succédèrent alors presque sans interruption, les unes en vers, les autres en prose, et atteignirent la centaine, ou peu s'en faut: *Louise Strozzi; Godebert, roi des Lombards; Paul Fornari;* la *Famille Foscari; Pellegro Piola; Colomb; Un poëme et un troc; Isabelle de Fiesque; Pour ma mère aveugle;* les *Fiesque et les Fregose; Séraphine;* le *Testament; Nobles, bourgeois et plébéiens; Camille Faa, Charles II Stuart; Paul de Novi;* les *Mystères des morts;* l'*Ami de tous; Cola de Rienzo;* les *Métamorphoses politiques;* la *Femme de l'exilé; Inclinations et vœux;* les *Educateurs du peuple; Elisabeth, reine d'Angleterre; Marie-Lucrèce Davidson; Torquato Tasso; Judith* et *Blanche-Marie Visconti*, tragédie écrite pour Mme Ristori, etc.

GIACOMOTTI (Félix-Henri), peintre français d'origine italienne, né à Quingey (Doubs) en 1828. Il vint faire ses études artistiques à Paris, où il prit des leçons de Picot et suivit les cours de l'Ecole des beaux-arts. En 1854, M. Giacomotti remporta le grand prix de peinture. Il se rendit alors à Rome, où il se perfectionna par l'étude des maîtres. En 1859, il envoya au Salon de Paris les portraits de *MM. About* et *Jules David*. Depuis lors, il a exposé des tableaux religieux et mythologiques, ainsi qu'un grand nombre de portraits. Ses œuvres se recommandent par des qualités de style, l'élégance des formes et un coloris agréable. M. Giacomotti a obtenu des médailles en 1864, 1865, 1866 et il a reçu, en 1867, la croix de la Légion d'honneur. Nous citerons de lui: le *Martyre de saint Hippolyte*, *Nymphe et satyre* (1861); l'*Amour se désaltérant* et deux portraits (1863); *Agrippine quitte le camp*, composition heureuse qui figure au musée de Lille (1864); *Enlèvement d'Amymoné* (1865); deux portraits (1866); le *Christ bénissant des enfants*, le portrait de la *Comtesse de Moreton-Chabrillan* (1867); la *Dernière épingle de Carméla* (1868); deux portraits de femme (1869); la *Pentecôte* (1870); portraits de *Mme Hornby* et de *Mme Hood* (1872); l'*Amour et Vénus*, tableau plein de grâce et d'un fin coloris (1873); portrait de *Mme Barthe-Banderali* (1874); le *Calvaire* (1875); *A Sonnino* (1876); la *Nuit*, une de ses meilleures toiles; le portrait de *M. Dugué de La Fauconnerie* (1877), etc. Citons encore de cet artiste distingué: le *Christ au milieu des docteurs*, à Saint-Etienne-du-Mont; les portraits des généraux *Marulaz* et *Morand*, à l'hôtel de ville de Besançon; le *Chancelier d'Aguesseau*, au Palais de justice de Paris.

GIAFAR ou **GIAFFAR**, une des formes qu'on donne quelquefois au nom du Barmécide Djafar, dont on trouve la tragique histoire au mot BARMÉCIDE, tome II du *Grand Dictionnaire*, p. 239.

GIALP, une des neuf vierges qui enfantèrent le dieu Heimdall, dans la mythologie scandinave.

GIBBIFÈRE adj. (jib-bi-fè-re — du lat. *gibba*, bosse; *fero*, je porte). Bot. Se dit de la gorge de la corolle quand on y remarque des espèces de bosses.

GIBBS (George), naturaliste et ethnologue américain, né à Sandwich (Long-Island) en 1815, mort à New-Haven en 1873. Il s'est adonné à des travaux sur l'histoire naturelle des Etats-Unis et il a publié divers articles dans le journal de la Société géographique de New-York. Nous citerons de lui: *Géographie physique des frontières nord-ouest des Etats-Unis*, et d'intéressants mémoires publiés dans le grand ouvrage intitulé: *Explorations and surveys for a railroad-route from the Mississipi river to the Pacific ocean*.

GIBERS ou **GYRBERS DE MONTREUIL**, trouvère du XIIIe siècle. On lui doit le roman en vers de *Gérard de Nevers* ou la *Violette*, qui a été mis en prose et un peu rajeuni par le comte de Tressan, puis traduit en allemand par Fréd. Schlegel.

GIBERT (Joseph-Marc), peintre français, né à Aix (Bouches-du-Rhône) en 1808. Il prit des leçons de peinture de Constantin de Clerion et de Revoil. A vingt-deux ans, il devint professeur à l'Ecole spéciale de dessin d'Aix, qu'il a dirigée de 1846 à 1870. M. Gibert fut nommé, en outre, conservateur du musée d'Aix, membre du comité de l'Association des artistes à Marseille, membre de l'Académie d'Aix, membre du congrès scientifique de France, etc. En 1861, il a été un des organisateurs de l'Exposition rétrospective qui a eu lieu à Marseille. Comme professeur, il a formé de nombreux élèves; comme peintre, il a exécuté un grand nombre de portraits et des tableaux religieux; mais aucune de ses œuvres n'ayant figuré aux Salons de Paris, il n'a acquis qu'une notoriété toute locale. Nous citerons de lui: les portraits de *Nostradamus*, pour le musée de Versailles; de deux *Infants* d'Espagne, des cardinaux *Bernet* et *Boisgelin*, des archevêques *Darcimoles* et *Chalendon*, du général *Félix du Muy*, etc.

* **GIBRALTAR**, ville anglaise, à l'extrémité S. de l'Espagne. — Un recensement fait en avril 1871 donne à Gibraltar une population de 25,216 hab., divisés en sujets anglais et étrangers. La place étant sous le régime militaire, qui est d'une sévérité excessive, les sujets anglais seuls ont le droit de s'y fixer à demeure et d'y acquérir des propriétés. Les étrangers ne peuvent s'établir dans la ville qu'en vertu d'une autorisation spéciale ou de permis de séjour. Les permis de séjour sont de 1re ou de 2e classe. Les habitants munis d'une autorisation de 1re classe peuvent devenir propriétaires et jouissent des mêmes droits que les sujets anglais; ces autorisations ne s'obtiennent qu'après quarante années de résidence; celles de 2e classe s'acquièrent après vingt-cinq ans. Toutes sont révocables. Les étrangers ne peuvent résider qu'en vertu d'autorisations temporaires, valables de cinq à quatre-vingt-dix jours et renouvelables à leur expiration. On délivre par an environ trois mille de ces autorisations, la plupart données à des domestiques. La garnison est toujours d'environ 5,000 hommes; il s'y joint 2,000 femmes ou enfants d'officiers, sous-officiers et soldats. La population purement civile de Gibraltar n'est donc que d'environ 18,000 hab. En ce qui concerne la population flottante, il entre chaque jour à Gibraltar 700 à 800 individus, la plupart domiciliés dans les environs, qui viennent seulement pour le marché. On leur délivre un permis à l'entrée, avec défense de séjourner dans la ville pendant la nuit; ils doivent avoir franchi les murs d'enceinte avant le coup de canon du soir, qui indique le moment de la fermeture des portes.

L'importance de Gibraltar, comme port de relâche et de commerce, s'accentue d'année en année. Il y est entré, en 1871, 2,776 navires, dont 654 anglais, 334 italiens, 346 espagnols, 245 américains, 201 français, 170 russes, 137 turcs, 100 marocains, 88 brésiliens, 79 autrichiens, 98 portugais, 67 égyptiens, 49 suédois ou norvégiens, 53 hollandais, 37 grecs, 32 belges, 26 allemands et 10 danois. La France, comme on voit, ne vient qu'au cinquième rang dans le mouvement commercial de Gibraltar; l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne et les Etats-Unis la priment d'une façon assez sensible.

GIBRALTAR (détroit de), détroit par lequel la Méditerranée communique avec l'Océan, et qui sépare l'Afrique de l'Europe. Sa longueur est de 64 kilom. et sa largeur de 40 kilom. à l'entrée occidentale, du cap Trafalgar, au N., au cap Spartel, au S., et de 13 kilom. à son entrée orientale, du promontoire de Gibraltar, au N., au promontoire de Ceuta, au S. Les deux villes de Gibraltar et de Tarifa sont les plus considérables du côté nord du détroit; Ceuta et Tanger sont les plus importantes du côté africain. Un courant central, très-rapide, porte les eaux de l'Océan dans la Méditerranée; deux courants latéraux, beaucoup plus étroits et suivant les rives européenne et africaine, marchent en sens contraire et déversent la Méditerranée dans l'Océan; il y a, en outre, un quatrième courant sous-marin dirigé dans le sens des deux petits courants latéraux; il n'est pas sensible aux navires même de fort tonnage, mais on s'en aperçoit si l'on jette une sonde ou une ancre.

Le phénomène géologique qui a ouvert le détroit de Gibraltar est assurément fort ancien et bien antérieur à l'époque historique; toutefois, les peuples de l'antiquité avaient conservé un vague souvenir des traditions confuses de l'époque où l'Europe et l'Afrique étaient réunies par un isthme dont l'épaisseur séparait la Méditerranée de l'Océan. Les Grecs ont fait de la séparation des monts Abyla et Calpé, pour donner passage aux eaux, un des travaux d'Hercule; c'est pour cette raison qu'ils appelaient Colonnes d'Hercule les deux promontoires qui dessinent l'embouchure occidentale du détroit.

GIBRALTAR (baie de), baie de la côte méridionale de l'Espagne, province de Cadix, à l'O. du cap de Gibraltar; elle a environ 13 kilom. de largeur et 8 kilom. de longueur. Deux môles la mettent à l'abri des vents: le Vieux-Môle, au N., appuyé à l'extrémité de la ville de Gibraltar et s'avançant dans la mer à 370 mètres; le Môle-Neuf, au S., à 6 kilom. du précédent et s'avançant de 240 mètres. Cette baie offre un ancrage commode et sûr aux navires du plus fort tonnage.

GICLER v. n. ou intr. (ji-klé — du prov. *gisclar*, jaillir avec force). Rejaillir en éclaboussant. Se dit des liquides qu'une cause quelconque fait rejaillir.

* **GICQUEL-DESTOUCHES** (Albert-Auguste), marin français. — Il a été nommé grand officier de la Légion d'honneur, vice-amiral (3 août 1875), commandant en chef et préfet maritime du IIIe arrondissement à Lorient. Lorsque, le 17 mai 1877, le maréchal de Mac-Mahon renversa brusquement le ministère Jules Simon et forma un nouveau cabinet composé exclusivement de bonapartistes, de monarchistes et de cléricaux, M. Gicquel-Destouches fut appelé à remplacer le vice-amiral Fourichon comme ministre de la marine. A ce titre, il s'est associé aux actes et à la politique de MM. de Broglie et Fourtou, qui ont eu recours à tous les moyens dans le but d'amener la France à envoyer à la Chambre des députés une majorité composée d'ennemis acharnés de la République. Le 23 novembre 1877, le ministère dont il faisait partie ayant dû donner sa démission, il fut remplacé à la marine par le vice-amiral Roussin. M. Gicquel-Destouches a publié une *Notice sur l'amiral Tréhouart* (1874, in-8°).

GIDE (Théophile), peintre, né à Paris en 1822. Il a pris successivement des leçons de Paul Delaroche et de Léon Cogniet, et il a traité avec talent les sujets d'histoire, de religion et de genre. C'est un artiste habile, sans grande originalité, mais dont les sujets sont bien composés et dont le coloris est agréable. Parmi les nombreux tableaux qu'il a exposés, nous citerons: les *Orphelines*, *Nymphes surprises au bain* (1849); *Zerbin rendant le dernier soupir* (1848); *Retour du marché* (1750); *Repos dans les champs* (1853); *Messe dans une église des Pyrénées*, le *Jugement de Cinq Mars et de de Thou*, à l'Exposition universelle de 1855; *Résurrection du fils de la veuve de Naïm* (1857); *Louis XI et Quentin Durward*, *Messe dans la campagne* (1859); le *Récit*, *Récréation au couvent*, *Episode de la jeunesse de Lesueur* (1861); *Sully quittant la cour*, *Neuvaine à la madone* (1863); *Chanteurs napolitains* (1864); *Une présentation*, *Moines à l'étude* (1865); *Répétition d'une messe en musique* (1866); *Visite du pape dans un couvent* (1867); le *Réfectoire*, la *Dictée* (1868); *Chœur du couvent de Saint-Barthélemy* (1869); les *Derviches hurleurs à Scutari* (1870); *Ambulance du couvent de Saint-Barthélemy* (1872); *Lesueur chez les chartreux* (1873); *Coligny ayant été blessé grièvement d'un coup d'arquebuse en sortant du Louvre*, *Charles IX*, *Catherine de Médicis*, *les ducs d'Anjou et d'Alençon avec plusieurs de leurs grands serviteurs se rendirent chez l'amiral* (1874); *Une confiance indiscrète*, *Encore un verre* (1875); *Charles IX signe l'ordre de massacrer les huguenots* (1876); *Louis XI en prière est surpris par son fou*, *Intérieur de Saint-Marc*, à Venise (1877), etc. M. Gide, dont la manière rappelle fréquemment celle de son maître Delaroche, a obtenu une médaille de 3e classe en 1861, des médailles en 1865 et 1866, et il a reçu la croix de la Légion d'honneur en 1866.

* **GIDEL** (Charles-Antoine), littérateur français. — Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit: *Etude sur la littérature grecque moderne. Imitations en grec de nos romans de chevalerie depuis le XIIe siècle* (1866, in-8°), livre très-curieux; *Etude sur une apocalypse de la vierge Marie* (1871, in-8°), sur un fragment de manuscrit grec qui contient une description des supplices des damnés; les *Français du XVIIe siècle* (1873, in-12); *Histoire de la littérature française depuis son origine jusqu'à la Renaissance* (1874, in-12), etc. M. Gidel a publié les *Œuvres choisies de Saint-Evremond*; il a donné dans les *Actes* de la Société philologique de Londres une édition critique d'*Apollonius de Tyr* (1870), etc. Il a reçu la croix de la Légion d'honneur en 1869.

* **GIEN**, ville de France (Loiret), ch.-l. d'arrond., à 62 kilom. S.-E. d'Orléans, sur la rive droite de la Loire; pop. aggl., 6,323 hab. — pop tot., 7,555 hab. L'arrond. comprend 5 cant., 49 comm., 57,482 hab.

GIENNO-GIOCA ou **GIOSSA**, ermite japonais, fondateur de l'ordre des jammabos.

GIFFARD s. m. (ji-far). Injecteur employé dans les machines à vapeur, ainsi nommé du nom de son inventeur.

GIFFARD (Henri), ingénieur, né à Paris en 1825. Dès l'âge de seize ans, M. Giffard, ayant terminé ses études classiques, entrait dans les bureaux du chemin de fer de Paris à Saint-Germain. Il y passa deux ans seulement, mais ce temps fut suffisant pour développer en lui un goût très-prononcé pour la mécanique. Comme la plupart des jeunes inventeurs, M. Giffard fut tout d'abord séduit par le problème de la navigation aérienne, qui a déjà fait perdre tant de temps et d'efforts à des esprits ingénieux. L'idée fixe de M. Giffard était alors la navigation aérienne à vapeur. Il a eu depuis, heureusement, des idées plus utiles et plus pratiques. La navigation aérienne n'absorba pas moins de dix années de son existence. Enfin, en 1852, il fit une tentative de navigation aérienne qui, comme toutes celles qu'on a faites dans le même but, fut célébrée avec fracas, mais qui a contre elle ce fait décisif qu'elle est restée stérile et solitaire. M. Giffard a-t-il poursuivi depuis ses études dans ce sens? Nous l'ignorons, car le ballon captif que tout le monde a pu voir à l'époque de l'Exposition de 1867, et qui était de lui, n'avait aucun rapport avec une navigation quelconque; mais M. Giffard ne s'est pas absorbé dans une idée fixe, sans quoi nous attendrions encore son injecteur (v. ce mot au tome IX du *Grand Dictionnaire*), ce bel appareil qui règle aujourd'hui l'introduction de l'eau dans presque toutes les chaudières à vapeur, et qui a rendu plus de services déjà que ne pourront jamais en rendre les ballons, même si l'on parvient à les diriger. Pour cette invention capitale, M. Giffard a obtenu, en 1859, le prix de mécanique décerné par l'Institut. On doit aussi à M. Giffard un nouveau mode de suspension des wagons pour les voyageurs, qui a été expérimenté sur le chemin de fer du Nord et qui a été jugé beaucoup plus doux, beaucoup moins fatigant que le mode actuellement en usage. Il s'est occupé aussi de la fabrication de l'hydrogène au moyen de la vapeur d'eau mise en contact avec du minerai de fer pulvérisé. Bien que son appareil, très-ingénieusement combiné, semble avoir donné de très-remarquables résultats, le mode de fabrication proposé par M. Giffard n'a pas encore reçu de véritable application industrielle.

* **GIGNAC**, ville de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Lodève, sur l'Hérault; pop. aggl., 2,640 hab. — pop. tot. 2,847 hab.

GIGONDAS, village de France (Vaucluse), cant. de Baumes, arrond. et à 15 kilom. d'Orange; 1,000 hab. Eaux minérales.

GIGOT (Albert), administrateur français, né à Châteauroux en 1835. Inscrit au barreau de Paris en 1854, il devint avocat au conseil d'Etat, puis à la cour de cassation (1861). Il publiait en même temps des articles d'histoire, de jurisprudence et d'économie politique dans divers journaux. En 1871, il fut nommé préfet du département de Vaucluse et passa, la même année, à la préfecture du Loiret, puis, en 1873, à celle du Doubs, et enfin à celle de Meurthe-et-Moselle en 1875. Il a été mis en disponibilité, sur sa demande, en mai 1877. M. Gigot a été nommé, le 17 décembre suivant, préfet de police à la place de M. Voisin.

GIGOT-SUARD (Jacques-Léon), médecin français, né à Levroux (Indre) en 1826. Elève de l'Ecole de médecine de Paris, il prit le diplôme de docteur en 1850, puis il alla exercer son art à Levroux. En 1860, il fut nommé médecin inspecteur des bains de mer de Royan. Depuis lors, il est, pendant la saison balnéaire, médecin consultant à Cauterets. Le docteur Gigot-Suard est membre de la Société de médecine et de thérapeutique de Paris, de la Société d'hydrologie médicale et de plusieurs autres sociétés savantes de province. Il s'est fait avantageusement connaître par d'importants travaux sur les eaux minérales et sur l'herpétisme. Nous citerons de lui: les *Maladies de la matrice* (1850, in-8°); *Quelques réflexions sur le diagnostic des fractures de la base du crâne* (1855, in-8°); *Instruction sur le choléra-morbus* (1854, in-8°); *Secours aux malades pauvres des campagnes* (1855, in-8°); *Etudes cliniques sur le traitement de l'angine couenneuse et du croup* (1857, in-8°); *Recherches expérimentales sur la nature des émanations marécageuses et sur les moyens d'empêcher leur formation et leur expansion dans l'air* (1859, in-8°); *De l'usage interne de quelques eaux minérales naturelles pendant les bains de mer* (1859, in-12); *Guide médical du baigneur à Royan* (1860, in-18); les *Mystères du magnétisme animal et de la magie dévoilés* (1860, in-8°); *Des climats sous le rapport hygiénique et médical, guide pratique dans les régions du globe les plus propices à la guérison des maladies chroniques* (1862, in-12); *Des effets physiologiques de l'eau de la Raillère, à Cauterets* (1863, in-16); *Revue médicale des eaux minérales de Cauterets* (1865, in-8°); *Rapports réciproques de l'herpétisme et de la tuberculisation* (1866, in-8°); *De l'électricité des eaux minérales* (1866, in-8°); *Précis descriptif, théorique et pratique sur les eaux minérales de Cauterets* (1867, in-12); *Des affections cutanées constitutionnelles et de leur traitement par les eaux sulfureuses* (1868, in-8°); *De la fièvre des phthisiques dans ses rapports avec la médication hydrosulfureuse* (1869, in-8°); *Herpétisme, pathogénie, manifestations, traitement, etc.* (1871, in-8°); *Action pathogénique de l'acide urique* (1873, in-8°); *Clinique médicale des eaux minérales de Cauterets* (1873, in-8°); la *Phthisie pulmonaire, effet de l'eau de Mahourat* (1874, in-8°); *Discussion sur l'action des eaux minérales* (1875, in-8°); *Pathologie expérimentale, l'Uricémie* (1875, in-8°); *Communication sur l'eau bicarbonée et silicatée de Rieumiset* (1876, in-8°), etc.

GIGOUT (Eugène), organiste et compositeur français, né à Nancy en 1844. Ayant reçu ses premières leçons musicales à la maîtrise de Nancy, il fut remarqué par l'évêque de cette ville, qui l'envoya achever ses études à Paris, dans l'école de musique religieuse fondée et dirigée par Niedermeyer (1857). Il reçut ensuite les leçons de Dietsch et de Saint-Saëns et devint, en 1862, professeur de solfége et de plain-chant, puis d'harmonie et de fugue. En 1863, il devint organiste de Saint-Augustin. M. Gigout a composé un grand nombre de morceaux, surtout de morceaux d'église, qu'on exécute un peu partout, mais qui n'ont pas été publiés. Il a aussi composé une messe à trois voix, également inédite. Il a fait paraître: *Trois pièces pour orgue; Chant du graduel et du vespéral romains, harmonisés à quatre voix, avec réduction d'orgue ad libitum*.

GIGUE s. m. (ji-ghe). Dans le Jura, Homme qui aide le fruitier dans la direction d'une fromagerie.

* **GILARDIN** (Jean-Alphonse), magistrat français. — Il est mort au château de Champollon, près de Lyon, le 9 novembre 1875, d'une attaque d'apoplexie. Pendant le siége de Paris, il établit au Palais de justice une vaste ambulance, qu'il surveilla avec ceux de ses collègues restés à leur poste. Il alla en outre sur les champs de bataille de Champigny et de Buzenval ramasser les blessés et les morts. Sa conduite, dans ces circonstances, fut tout à fait digne d'éloge. Par malheur, ce magistrat était absolument dépourvu de toute idée libérale. Magistrat de l'Empire, il avait servi le plus détestable des régimes et il était un adversaire déclaré de la démocratie. Dans un écrit que publia la *Gazette des tribunaux* en 1873, M. Gilardin se prononça contre le suffrage universel. Il demanda le rétablissement du cens et l'élection à deux degrés. Le 1er juin 1875, il fut mis à la retraite comme ayant atteint la limite d'âge. Il mourut quatre mois plus tard.

* **GILBART** (James-William), économiste anglais. — Né en 1794, il est mort en 1863.

* **GILBERT** (Jacques-Émile), architecte français. — Il est mort en 1874.

* **GILBERT** (Jean-Louis-Désiré), littérateur français. — Il est mort en octobre 1870, pendant le siége de Paris. L'Académie des sciences a décerné en 1871 un second prix à l'étude historique et critique qu'il venait de publier sur les *Etats généraux de l'ancienne France*.

GILBERT (Josiah), peintre et écrivain anglais, né dans le comté d'York en 1814. Elève de l'Ecole royale des arts, M. Gilbert se livra quelque temps à la peinture et produisit, à Londres, un certain nombre de portraits. Mais, en 1843, il renonça à la pratique de son art et ne s'occupa plus que de littérature artistique. Il a publié: l'*Art, son but* (1858) *Cadore*, ou le *Pays du Titien* (1869); *Art et religion* (1871). Il a collaboré à l'ouvrage intitulé: les *Montagnes de dolomite* (1864).

GILBERT (John), célèbre dessinateur et peintre anglais, né à Blackheath (comté de Kent) en 1817. Destiné à la carrière commerciale, il se forma en quelque sorte lui-même, car il ne reçut que quelques leçons d'un peintre appelé Lance. A dix-neuf ans, il exposa à la galerie de Suffolk street une aquarelle représentant l'*Arrestation de lord Hastings*. L'année suivante, on montra des dessins à la plume du jeune artiste à Mulready, qui en fut très-frappé et fit engager M. Gilbert à faire des dessins pour les ouvrages illustrés. Ce conseil fut suivi. Pendant de longues années, M. Gilbert se consacra à un art qui, dès cette époque, avait pris chez nos voisins une grande importance. Le nombre de ses dessins pour gravure sur bois est prodigieux. Par sa fécondité, l'ingéniosité de l'invention et la vigueur du talent, il s'est placé, sans conteste, au premier rang des dessinateurs sur bois de l'Angleterre. Ses œuvres ornent une foule de livres et de journaux illustrés, particulièrement l'*Illustrated London News*, des livres pour les enfants, des ouvrages de poésie, notamment la magnifique édition des *Œuvres de Shakspeare*, publiée par Routledge, les *Œuvres de Longfellow*, etc. Mais M. Charles Gilbert n'est pas seulement un dessinateur hors ligne, c'est aussi un peintre des plus distingués, dont les tableaux à l'huile et les aquarelles sont également estimés. Par l'ampleur de son style et sa fougue, il rappelle certaines qualités de Rubens. Parmi ses tableaux à l'huile, nous citerons: *Don Quichotte et Sancho Pança*, *Othello devant le Sénat*, l'*Assassinat de Thomas Becket*, la *Bataille de Naseby*, *Rubens et Teniers*, *Rembrandt peignant un portrait*, *Marche de troupes*, etc. Quelle que soit la valeur de ces peintures, c'est surtout comme aquarelliste que M. Gilbert excelle. Parmi les œuvres de ce genre, nous mentionnerons: la *Reine visitant les blessés*, le *Marchand de Venise*, *Lear et Cordelia*, *Un incident du siége de Calais*, *Procès de la reine Catherine*, *Entrée de Jeanne Darc à Orléans*, etc. En 1852, il a été nommé associé de la Société des peintres d'aquarelle, puis membre titulaire, et il a été appelé en 1872 à présider cette Société. Il est, en outre, associé de l'Académie royale, président honoraire de la Société des aquarellistes de Liverpool, membre honoraire de la Société des artistes belges, etc. Enfin, en 1872, il a été créé chevalier par la reine Victoria.

GILBERT (William-Schwenck), né à Londres en 1836. Il étudia le droit, entra au secrétariat du conseil privé en 1857 et se fit recevoir avocat en 1864. Mais il s'occupa beaucoup plus de littérature que de questions juridiques, écrivit dans plusieurs journaux et finit par s'adonner entièrement au théâtre. Il a fait jouer un grand nombre de pièces, surtout des féeries, parmi lesquelles nous citerons: *Vieux compte*, la *Princesse*, *Vieux temps*, *Une nouvelle à sensation*, l'*Heureuse Arcadie*, le *Palais de la Vérité*, *Pygmalion et Galatée*, le *Mauvais monde*, *Charité*, les *Amants*, etc.

GILBERT-BOUCHER (Charles-G.), homme politique français, né à Paris en 1819. Il étudia le droit, et, après avoir exercé la profession d'avocat, il entra dans la magistrature. M. Gilbert-Boucher était substitut du procureur de la République à Provins lorsque eut lieu l'odieux coup d'Etat du 2 décembre 1851. Il donna alors sa démission. Toutefois, quelques années plus tard, il fut réintégré dans la magistrature et nommé, en 1865, juge au tribunal de la Seine. Beau-frère de M. Henri Didier, ancien député républicain, et professant comme lui des idées très-libérales, il fut nommé, après la révolution du 4 septembre 1870, conseiller à la cour de Paris, peu de temps après la nomination de M. Didier comme procureur de la République. Membre du conseil général de Seine-et-Oise depuis de longues années, pour le canton de Luzarches, M. Gilbert-Boucher devint en 1871 président de ce conseil, dans lequel il fit partie de la majorité qui appuya la politique de M. Thiers. Après le vote de la constitution du 25 février, dans un discours qu'il prononça au conseil général le 21 août 1875, il fit la déclaration suivante: « L'Assemblée nationale a établi et consacré le gouvernement républicain par les lois constitutionnelles. C'est un devoir pour nous de nous conformer à ces lois, et je suis bien convaincu que personne parmi nous ne songera à se soustraire aux obligations qu'elles imposent. » Lors des élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il fut porté candidat par les républicains, concurremment avec MM. Léon Say et Feray. Ces trois hommes politiques signèrent ensemble une profession de foi dans laquelle ils adhéraient sans réserve à la constitution et déclaraient que la clause de révision devait être une porte ouverte aux améliorations du gouvernement républicain, et non un moyen de le battre en brèche. Elu sénateur par 449 voix, il est allé siéger au centre gauche. Il a constamment voté de façon à maintenir l'harmonie entre le Sénat et la majorité républicaine de la Chambre des députés. Après le manifeste du maréchal de Mac-Mahon (18 mai 1877), qui recommençait le gouvernement de combat contre les républicains, il s'associa à la protestation des membres de la gauche du Sénat, et, le 22 juin suivant, il vota contre la dissolution de la Chambre.

GILBERT-MARTIN (Charles), caricaturiste et journaliste français, né à Pleine-Selve (Gironde) en 1839. Il fit ses études à Blaye, puis il se rendit à Paris, où il s'adonna à la littérature et se livra à son goût pour le dessin. M. Gilbert-Martin publia des articles dans le *Soleil*, le *Nain jaune* et fonda, en 1867, le *Philosophe*, feuille humoristique et satirique, illustrée, qui eut huit mois d'existence. Condamné à deux mois de prison et 200 francs d'amende, il dut suspendre la publication de son journal. En sortant de prison, M. Gilbert-Martin continua la campagne d'épigrammes qu'il avait entreprise contre les hommes et les choses de l'Empire, en collaborant à diverses feuilles, soit sous son nom, soit sous les pseudonymes de **Tribelg** et de **Louis Lemaigre**. En 1869, il publia les *Grimaces politiques*, série de portraits-charges, accompagnés de légendes satiriques. Pendant la guerre de 1870-1871, M. Gilbert-Martin fut attaché pendant quelque temps à l'administration de la guerre à Tours, puis il passa à l'armée du Nord, où il servit sous les ordres de Faidherbe avec le grade de capitaine d'état-major. En 1871, il alla se fixer à Bordeaux. Il collabora à divers journaux, publia en 1873 un recueil de poésies intitulé *Calvaires* (in-18) et fit paraître, à cette époque, dans l'*Incroyable*, les portraits-charges des rédacteurs en chef des grands journaux de Bordeaux. Le succès qu'il obtint lui donna l'idée de fonder à Bordeaux le *Don Quichotte*, feuille satirique illustrée, dans le genre de l'*Eclipse* de Paris. Ce petit journal, dans lequel il a montré autant de talent, de verve et d'esprit gaulois comme dessinateur que comme écrivain, a fait la réputation de M. Gilbert-Martin. Après le coup d'Etat parlementaire du maréchal de Mac-Mahon qui remplaça, le 17 mai 1877, le ministère Simon par un cabinet composé de cléricaux et d'implacables adversaires de cette République dont le maréchal était le président, M. Gilbert-Martin fit au nouveau préfet de la Gironde, M. de Tracy, une guerre d'épigrammes des plus divertissantes. A l'arrivée à Bordeaux de ce fonctionnaire héroï-comique, M. Gilbert-Martin publia, à son sujet, dans le *Don Quichotte*, une pièce de vers qui présentait, par sa disposition typographique, la forme d'un bouquet, et qui eut un complet succès de rire. M. de Tracy s'en vengea en mettant en campagne la justice contre le *Don Quichotte* et le *Bordelais*, petit journal politique que fonda alors M. Gilbert-Martin. Celui-ci subit maintes condamnations. Mais ce n'était point assez pour l'irascible préfet réactionnaire qui avait fait jadis une si belle profession de foi républicaine. M. de Tracy prit le parti de faire saisir, chaque semaine, le ballot du *Don Quichotte* qui était expédié à Paris, sans même prendre la précaution de le lire. Le spirituel directeur du journal s'inclina sans mot dire devant des procédés arbitraires qui ne trouvaient pas d'obstacle. Mais, un beau jour, il expédia un ballot parfaitement identique aux précédents. Au lieu du *Don Quichotte*, le ballot contenait des draps et un clysopompe, destinés à une vieille femme de la Salpêtrière. Le préfet de Tracy s'empressa de faire opérer la saisie du nouveau colis. M. Gilbert-Martin poursuivit alors le préfet pour la saisie de son colis, en racontant les faits, qui provoquèrent en France une hilarité générale. « M. de Tracy, dit-il, ne saurait avoir, de gaieté de cœur, transgressé les lois pour saisir des draps, au-dessus du soupçon. C'est donc le clysopompe qui est le véritable suspect. M. de Tracy a cru peut-être que le clysopompe était à musique et capable de jouer la *Marseillaise;* peut-être a-t-il pensé qu'il était de nature à troubler la paix publique; car, ajoutait-il, je ne pense pas que M. le préfet ait voulu se l'approprier dans un but que je n'ose préjuger, et qui laisserait un champ trop vaste aux suppositions. » Le procès intenté à M. de Tracy n'a point encore été jugé; mais on peut affirmer que le clysopompe saisi restera légendaire et demeurera accolé au nom du préfet de la Gironde, comme un indélébile souvenir de sa carrière administrative.

GILBERTSON (Édouard), financier anglais, né à Londres en 1813. Après de longs voyages dans les diverses parties de l'empire russe, M. Edouard Gilbertson vint s'établir à Londres (1840) et collabora à plusieurs journaux, notamment au *Daily News*. En 1857, il accepta les fonctions de secrétaire de la Banque ottomane, à Londres, et il fit à ce titre plusieurs voyages dans les diverses contrées de l'Orient pour inspecter les succursales de la Banque. Il fut nommé, en 1861, directeur à Constantinople, puis directeur général adjoint de la Banque impériale ottomane. M. Gilbertson a été mêlé à toutes les négociations d'emprunts contractés par le gouvernement ottoman depuis 1858, et il a fait partie des diverses commissions financières instituées par le même gouvernement. Il est, depuis 1871, membre du comité de la Banque de Londres.

* **GILDAS-DES-BOIS (SAINT-)**, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. de Saint-Nazaire; pop. aggl., 834 hab. — pop. tot., 2,461 hab.

* **GILETIER, IÈRE**. — Adjectiv. *Chaîne giletière*, Celle qui se porte au gilet.

* **GILFILLAN** (le révérend George), écrivain et critique anglais. — Parmi les derniers ouvrages qu'il a publiés, nous citerons: *Alpha et oméga* (1860); la *Nuit*, poëme (1867); *Héros chrétiens modernes* (1869); *Vie de Walter Scott* (1870); *Vie du docteur William Anderson, de Glascow* (1873); *Histoire de la poésie anglaise* (1876), etc.

GILIA s. m. (ji-li-a). Bot. Genre de polémoniacées, cultivées dans les jardins.

* **GILL** (Louis-Alexandre GOSSET DE GUINES, dit **André**), dessinateur et peintre français. — Depuis 1871, il a continué la série de ses caricatures dans l'*Eclipse*, puis dans la *Lune rousse*, au milieu des entraves de tout genre de la censure, et il n'a cessé de donner de nouvelles preuves de sa verve spirituelle, de son esprit ingénieux et d'un talent de dessinateur des plus remarquables. En 1877, il a publié, sous le titre de *Nos députés*, une série de portraits avec notices des députés républicains. M. Gill n'est pas seulement un infatigable dessinateur; c'est aussi un peintre et un lettré. Comme peintre, il a exposé aux Salons: *Un joyeux compagnon*, la *Chanson du fou* (1875); *Crispin* (1876); *Souvenir d'un grand comédien*, l'*Homme à la pipe* (1877). Comme littérateur, il a fait représenter deux pièces en un acte et en vers: l'*Etoile*, en collaboration avec Richepin (1873, in-12); la *Corde au cou* (1876), jouée à l'Odéon.

GILLE (Philippe), auteur dramatique et littérateur français, né à Paris le 18 décembre 1831. Il s'occupa d'abord de sculpture, puis, tout en faisant son droit, il entra comme rédacteur dans les bureaux de la préfecture de la Seine. C'est sur le papier administratif que Philippe Gille écrivit ses premiers vaudevilles. Parmi ses œuvres de cette époque, nous citerons: *Vent du soir*, opérette-bouffe, musique d'Offenbach (1857); *Monsieur de Bonne-Etoile*, musique de Léo Delibes (1860); le *Carnaval des revues* (1860), deux actes, avec Grangé et Offenbach; l'*Hôtel de la poste* (1860), musique de A. Dufresne, aux Bouffes-Parisiens; les *Valets de Gascogne*, musique de A. Dufresne (1860); les *Deux cadis* (1861), musique d'Ymbert, au Théâtre-Lyrique. A cette époque, M. Philippe Gille quitta l'administration et devint secrétaire du Théâtre-Lyrique, où il succéda à Jules Verne. Il donna successivement: la *Prêtresse*, musique de Georges Bizet, à Bade; le *Serpent à plumes*, avec Cham, aux Bouffes-Parisiens (1864); le *Bœuf Apis* (1865), deux actes, musique de Delibes; les *Bergers* (1865), trois actes, en collaboration avec Hector Crémieux, musique d'Offenbach; *Tabarin duelliste* (1866), musique de Pillaut, aux Bouffes-Parisiens; *Sacripant* (1866), deux actes, musique de Duprato; *Cent mille francs et ma fille* (1868), vaudeville en cinq actes, avec Jaime; les *Horreurs de la guerre*, musique de Jules Costé (1868), opérette en deux actes, jouée au Conservatoire, au cercle des Mirlitons, puis à l'Athénée; l'*Ecossais de Chatou* (1869), un acte, musique de Delibes; l'*Affaire du plat d'étain* (1869), avec Adrien Marx; la *Cour du roi Pétaud*, trois actes, musique de Delibes (1869), aux Variétés.

Tout en travaillant pour le théâtre, M. Ph. Gille a fourni des articles à divers journaux, tels que le *Figaro*, le *Progrès de Paris*, l'*International*, le *Petit Journal*, l'*Histoire*, le *Soleil*, etc.

Ses derniers ouvrages dramatiques sont: *Garanti dix ans* (1874), avec Labiche, aux Variétés; les *Prés Saint-Gervais* (1874), trois actes, avec Sardou et Lecoq, aux Variétés; *Pierrette et Jacquot* (1876), un acte, avec Offenbach et Jules Noriac, aux Bouffes; le *Docteur Ox* (1877), trois actes, avec Jules Verne, Mortier et Offenbach, aux Variétés; la *Tour du Chien vert*, trois actes, etc.

Gille et Gillotin, opéra-comique en un acte, en vers, livret de M. Thomas Sauvage, musique de M. Ambroise Thomas; représenté au théâtre national de l'Opéra-Comique le 22 avril 1874. Le succès du *Caïd*, dont la musique est de M. A. Thomas, et celui de *Gilles ravisseur*, dont le livret a été composé par M. Sauvage, avaient sans doute engagé les deux auteurs à donner au public un opéra bouffon, d'autant plus que ce genre prenait chaque jour plus d'extension. Mais, soit que la situation du compositeur ne s'accordât plus avec un canevas aussi léger que celui de *Gille et Gillotin*, soit que sa collaboration avec Gœthe dans *Mignon*, avec Shakspeare dans *Hamlet* l'ait engagé à suivre l'exemple de M. Gounod et à donner à ses inspirations personnelles le concours de ces poëtes de génie, M. Thomas s'opposa à ce qu'on jouât cet ouvrage, et il fallut un jugement du tribunal de première instance de la Seine pour triompher de sa répugnance. L'intrigue de la pièce est mince et commune. Gille est au service de M. Roquentin, dont la nièce est mariée secrètement à un sergent aux gardes. Ayant un matin oublié son sabre chez sa femme, celle-ci le lui jette par la fenêtre, enveloppé dans une veste appartenant à Gillotin, le fils de Gille. Ce vêtement est lacéré dans le trajet. Roquentin, que le bruit a attiré, soupçonne le propriétaire de la souquenille de vouloir séduire sa nièce. Le pauvre Gillotin n'aspire pas si haut. Il aime Mlle Jacquette, la chambrière, et supplie Rosaure, sa maîtresse, de l'aider à obtenir le consentement de son père. Dans son ardeur, il lui baise les mains. Surpris dans cette audacieuse attitude, il est dénoncé par la jalouse Jacquette, non-seulement comme un séducteur, mais pour avoir mangé le godiveau commandé par M. Roquentin en l'honneur du sergent, son convive. L'affaire s'embrouille de plus en plus, et le sergent en arrive à déclarer son mariage avec la nièce de Roquentin. Gille, qui garde depuis quinze ans une lettre qu'il ne doit remettre à son maître que le jour où il le verra de bonne humeur, se décide. M. Roquentin apprend par cette lettre que Brisacier, le sergent aux gardes, est son fils. Il ne peut donc que se féliciter de son mariage clandestin avec sa nièce. La partition de *Gille et Gillotin* fourmille de jolis détails, et il est regrettable que le musicien se soit donné tant de peine inutile pour traduire des situations aussi peu intéressantes, des puérilités dépourvues d'esprit, des scènes de mangeaille d'une longueur démesurée. Que Gille vole un gâteau, qu'il l'avale gloutonnement ou qu'il s'en emplisse la bouche de façon à étouffer, c'est bien dans le rôle des Gilles passés, présents et futurs; mais qu'on soit obligé d'entendre la longue description d'un godiveau, et dans des couplets en *la*, et dans un duo en *mi* bémol, c'est vraiment faire la part trop grande aux gillotinades. On comprend difficilement qu'un compositeur se résigne à traiter avec une conscience scrupuleuse et un soin minutieux des vers tels que ceux-ci:

ROSAURE.

Non! ce n'est pas l'alouette
Qui t'invite à la retraite,
C'est la voix du rossignol,
Qui, la nuit, chante en bémol
Comme un galant Espagnol.

Au mauvais goût de cette parodie de la scène du balcon de Roméo et de Juliette s'ajoutent encore la vulgarité et l'ineptie des paroles.